

Les gendarmeries dans le monde

Un système de force publique en plein essor

Qui eût cru, il y a quelques décennies encore, que le « système Gendarmerie », présenté par certains, dans les années quatre-vingt, comme obsolète et inadapté, connaîtrait les développements que nous constatons depuis une trentaine d'années ?

Police Armée Populaire de Chine (1982), Service de Sécurité Publique de Lituanie (1991), Troupes de l'Intérieur de Russie (1997), Gendarmerie de Jordanie (2007), et bientôt, probablement, Gendarmerie du Mexique..., sans compter les gendarmeries restaurées en Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Pologne.... Certes, plusieurs de ces forces n'ont pas repris l'appellation « Gendarmerie » ; certes, la plupart dépendent de leur ministère de l'Intérieur, mais toutes ont conservé le caractère fondamental d'une gendarmerie. Qu'elles s'appellent Gendarmeries, Forces, Troupes ou Services, elles sont toutes, en effet, constituées de militaires, organisées hiérarchiquement suivant des structures militaires, agissant selon des principes et des méthodes militaires.

Pourquoi, ce développement inattendu ? Il faut remonter aux années quatre-vingt pour mesurer le chemin parcouru. A l'époque des discussions préliminaires à l'établissement de la Convention d'Application des Accords de Schengen (14 janvier 1985), les officiers et agents de police judiciaire de la Gendarmerie nationale ne furent mentionnés au titre III – chapitre I (Coopération policière) de la Convention qu'à la demande expresse des polices allemandes. Cette réticence, d'origine corporatiste, naturellement venue de « nos bons camarades de la maison d'en face », euphémisme bien connu en Gendarmerie, était partagée pour d'autres motifs, plus politiques ceux-là, par des représentants de pays de culture anglo-saxonne qui soutenaient qu'une police à caractère militaire n'était pas compatible avec un régime démocratique. Ces arguments furent bien évidemment repris, par les mêmes, après l'effondrement du système soviétique, lorsque plusieurs pays de l'Est commencèrent à se doter d'un système de force publique à caractère militaire. Mais en 2001, signe d'une évolution, les positions avaient changé. Dans sa recommandation du 19 septembre 2001, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, précisait que le Code européen d'éthique de la police « est applicable quel que soit le type d'organisation de la police, centralisée ou ancrée au niveau local, reposant sur des structures civiles ou militaires, portant le nom de services ou de forces, responsable devant le pouvoir central, les pouvoirs régionaux ou locaux ou encore devant un plus large public ». Une reconnaissance européenne officielle, en quelque sorte, des gendarmeries.

Mais ce n'est là qu'une perception réglementaire européenne de l'évolution. Ce sont, bien davantage, les changements géopolitiques profonds mondiaux qui ont conduit les États à choisir des systèmes de force publique adaptés aux nouvelles formes de menaces et de risques. Trois événements majeurs ont été déterminants : l'effondrement du système soviétique, l'extension des pratiques terroristes, l'émergence de nouvelles grandes puissances mondiales.

La déstructuration de l'Europe de l'Est des années quatre-vingt-dix, outre les guerres qu'elle a générées, a immédiatement entraîné de nouveaux besoins de sécurité dans les nations réémergentes qui ont cherché dans leurs histoires nationales des formes de sécurité anciennes, mises sous le boisseau pendant plusieurs décennies, mais adaptables à leurs nouvelles conditions.

Le terrorisme, par les dimensions qu'il a prises au cours des dernières décennies, a conduit à durcir les systèmes de sécurité intérieure des États. L'épisode le plus tragique, celui du World Trade Center, a sans doute aussi contribué à mettre en doute les certitudes américaines sur la supériorité du modèle civil anglo-saxon de l'organisation de la sécurité intérieure. Découvrant la gendarmerie française, en Bosnie et au Kosovo, frappés de plein fouet, sur leur territoire même, les États-Unis ont commencé à porter attention à ce type de force, bien adapté aux situations à haut risque, au point d'en demander le déploiement en Afghanistan.

La rapidité et l'extraordinaire dimension de la poussée de nouvelles puissances mondiales ont aussi largement contribué au développement de ce type de forces. Dans certains grands pays, à la diminution des menaces de guerre externes a succédé un accroissement des risques d'implosion ou de fractures internes. Les profondes transformations de la société chinoise, dans un temps très court, comportent des risques de désordre inhérents à des mutations d'une telle ampleur. Ce transfert de risques a entraîné un transfert et une reconversion fonctionnelle des forces, recomposées dans des formes et des structures qui ressemblent curieusement à des gendarmeries.

Enfin, pour être complet, les compromissions et la corruption, à bas bruit ou généralisée, de certains organismes civils de sécurité, dans divers pays, ont parfois achevé de discréditer des systèmes de police civile peu protégés des pratiques, illégales mais alléchantes, de groupes mafieux. Ces dérives ont poussé les États à rechercher des systèmes de sécurité intérieure dont la discipline et l'éthique des agents garantissaient à la fois l'efficacité et la rigueur morale.

C'est dans ce juste mais difficile équilibre, entre l'efficacité et l'éthique, que réside l'avenir de chacune de ces forces. La recherche, sans limite, de l'efficacité ne suffit pas à justifier l'action. La rigueur, uniquement déclinée de l'éthique militaire, non plus. C'est le respect du caractère sacré de la personne humaine, l'attachement indéfectible à la loi, l'application stricte des procédures de mise en œuvre qui, en définitive, rendent compatibles de telles forces avec la démocratie. De ce point de vue, malgré tous les aléas de son histoire, la Gendarmerie nationale française reste, sans doute, la meilleure référence.

Général Georges PHILIPPOT
Président de la SNHPG
Docteur en histoire

S N H P G



**UNE HISTOIRE
POUR LA GENDARMERIE DE DEMAIN**

**DES REVUES
DES COLLOQUES
DES LIVRES
UNE LIBRAIRIE EN LIGNE**

**Pour en savoir davantage
sur l'histoire des gendarmeries,
systèmes de sécurité intérieure
du monde de demain**

Devenez membre de la SNHPG

Bulletin d'adhésion, page 64.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE LA GENDARMERIE
45 Bd Vincent Auriol – 75013 PARIS
mail : histoire.gendarmerie@snhpg.org site web : www.force-publique.net